

Sauvegarde de la Vallée de l'Yvette

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2019



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : commune de Champlan
- **Services de la collectivité associés** : direction Générale ; direction des Services Techniques ; service Urbanisme ; Secrétariat Général ; service Communication
- **Partenaires techniques** : associations de protection de l'environnement (niveau local, départemental et national) ; mobilisation citoyenne (élus (maires et adjoint aux maires, conseillers municipaux, conseillers départementaux), habitants de l'Essonne et des Yvelines)
- **Date de début du projet** : 01/11/2017
- **Date de fin** : 01/10/2018



OBJECTIFS

Le site de la Prairie de Villebon, situé sur la commune de Villebon-sur-Yvette mais limitrophe à la commune de Champlan, est une zone humide de 25 ha entre les bras de l'Yvette et de la Boële. Entre 1970 et 1985, la prairie est comblée par 6 à 8 mètres de remblais de matériaux de démolition du BTP, gravats, matériaux industriels et hospitaliers en vue notamment de surélever une partie de la zone pour un lotissement de 450 pavillons qui ne verra finalement pas le jour. Après une quarantaine d'années, le secteur est aujourd'hui en grande partie boisé. Le site a fait les frais de ce relatif abandon, en devenant par endroits, une véritable décharge, pour toutes sortes de matériaux. En 2004, l'implantation d'une station d'épuration de 350 000

Eqh avait été envisagée et la commune de Champlan s'était alors battue pendant une dizaine d'années pour faire abandonner ce projet. En 2017, le site est de nouveau menacé par un projet consistant à stocker 2,7 millions de tonnes de déchets inertes (ISDI) issus de chantiers du secteur des bâtiments et des travaux publics (BTP), sur lesquels serait aménagé un parc paysager artificiel. L'objectif de l'action poursuivie par Champlan était de sauvegarder, une nouvelle fois, la Vallée de l'Yvette en évitant la réalisation de ce projet.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Le nouveau projet de création d'un parc paysager artificiel aménagé à partir de déchets inertes sur une zone la humide recevait l'accompagnement de la commune de Villebon-sur-Yvette et du Syndicat de la vallée de l'Yvette (SIAHVY). La municipalité de Champlan s'est opposée au projet car outre l'impact écologique et paysager (montagnes de déchets de plus de 18 m de hauteur), le projet prévoyait le passage sur le réseau routier de 150 camions par jour pendant 5 ans, comportait une dérogation pour autoriser la destruction de 17 espèces protégées dans la vallée et la destruction d'un massif boisé de 25 ha. De plus, le projet aurait renforcé les risques d'inondation de ce territoire en provoquant une compression très importante des sols, une menace de la nappe phréatique, et faisait obstacles aux ruissellements et à l'expansion des crues.

Champlan s'est alors entourée de plusieurs avocats, a lancé une pétition sur Change.org, réunissant près de 7 000 signataires, et a sollicité les associations locales de protection de la nature ainsi que les élus locaux, régionaux et nationaux. Après près d'un an de combat, le groupe industriel a retiré son dossier, entraînant l'abandon du projet de stockage. En février 2019, la commune s'est ainsi vue récompensée du « Prix Citoyenneté » par l'Association des Eco-Maires pour cette action.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITÉ

Au total, Champlan a obtenu le soutien d'une quinzaine de communes de l'Essonne et des Yvelines, d'une dizaine d'associations locales de protection de l'environnement et d'une forte mobilisation de la population. A travers la mobilisation citoyenne, Champlan a réussi à préserver la Prairie de Villebon du projet de stockage de déchet. Cette action a permis de sauvegarder des milieux jouant un rôle dans la réduction des risques d'inondation (expansion des crues, gestion des eaux pluviales) et pouvant servir d'habitats à la faune et la flore. De plus, la commune est propriétaire du Moulin de la Bretèche et de son parc (2 ha) situé à côté de la Prairie de Villebon. Elle y développe aujourd'hui avec le SIAHVY un projet de restauration écologique de l'Yvette qui comprend l'aménagement d'un espace modulable permettant de répondre aux problématiques d'inondations. La démarche vise à proposer une zone d'expansion des crues permettant la mise en place d'une mosaïque de milieux humides (roselières, prairie humide, aulnaie et saulaie....

Coordonnées

Champlan

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Cédric BEDOUET, directeur général adjoint

dga@ville-champlan.fr

01 69 74 86 53